

**COMPTE RENDU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Mardi 4 avril 2023**

Mme Faccenda ouvre la séance à 18h15.

- Sont présents 17 membres sur 30. ( cf. liste d 'émargement ci-jointe-)
- Sont excusés Madame Mercier et Monsieur Schuster, personnalités qualifiées, Madame Bonnard Le Floch et onsiuer. Trabelsi, représentants du Conseil Département du Finistère, Monsieur Bosser, Monsieur Muller, Madame Monot, Madame Bihan, représentants parents d'élèves, M. Mounien et Madame Pleven représentants des personnels élus de l'établissement.

Mme Faccenda remercie les membres du Conseil d'Administration d'accueillir Monsieur Dekindt, Agent Comptable qui a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> février 2023 en remplacement de Madame Sola. Mme Faccenda propose un tour de table afin que chacun puisse se présenter à M.Dekindt.

18h17 : Arrivée de Mme Bellon, représentante des parents d'élèves, sont présents 18 membres sur 30.

Le quorum étant atteint Madame la Principale déclare que la séance peut débuter.

- **Madame Faccenda propose la candidature de Madame Madec, en tant que secrétaire de séance.**

VOTE		
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

- **Madame Faccenda procède à l'examen et au vote du compte-rendu du Conseil d'Administration du 7 février 2023.**

VOTE		
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

- **Madame Faccenda présente l'ordre de jour modifié :**
  - **Point I -9 : ajout convention Caisses à Clous Mars 2023**
  - **Point I-10 : convention de groupement comptable Harteloire**

## **POINT I- Points Financiers**

### **1. Compte financier**

Mme Faccenda, présidente du Conseil d'Administration invite Monsieur Dekindt et Madame Dos Santos à présenter le compte financier 2022.

Le compte financier est le document qui constate la réalisation du budget de l'exercice 2022 voté par le conseil d'administration en novembre 2021. Il est soumis pour approbation aux membres du Conseil d'Administration. Le développement du compte financier du collège présente les points forts de l'exécution du budget.

L'article R421-77 du code de l'éducation dispose qu'« à la fin de chaque exercice, l'agent comptable en fonction prépare le compte financier de l'établissement pour l'exercice écoulé ». Le compte financier est visé par l'ordonnateur qui certifie que le montant des ordres de dépenses et des ordres de

recettes est conforme à ses écritures. La qualité des données alimentant ces indicateurs est liée à la qualité des imputations comptables pratiquées par l'EPLE.

Au sens large, le compte financier contient des éléments de gestion budgétaire et des éléments de gestion comptable. Il permet de rendre compte de la gestion financière en rapprochant notamment l'exécution budgétaire de la prévision autorisée. Il permet d'analyser les données financières à partir d'indicateurs que sont le résultat et la capacité ou l'insuffisance d'autofinancement (CAF/IAF), le fonds de roulement et les réserves, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie.

Le compte financier correspond ainsi à l'arrêté des soldes des comptes au terme de l'exercice budgétaire.

L'arrêté des soldes des comptes de charges et de produits permet de déterminer le résultat d'exploitation qui représente la différence entre les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement ; et au-delà de ce résultat, de calculer la CAF/IAF qui représente le résultat des seules opérations ayant une incidence sur la trésorerie, hors celles relatives aux produits des cessions de biens immobilisés.

L'arrêté des soldes des comptes de bilan permet de calculer le fonds de roulement qui représente la différence entre les ressources stables et les emplois stables, et traduit la marge de manœuvre dont dispose l'établissement sur les éléments à caractère durable de son patrimoine. M. Dekindt indique que le fonds de roulement se situe dans la fourchette haute ce qui indique que l'établissement est dans une situation confortable.

Le besoin en fonds de roulement mesure le besoin de financement lié à l'activité de l'établissement. Dans les EPLE cet indicateur présente généralement une valeur négative du fait du montant des reliquats de subventions supérieurs aux créances. Plus le chiffre est négatif plus l'établissement constitue une avance de trésorerie.

Le taux de non recouvrement s'obtient par le ratio de créances restantes sur le total des produits (hors subventions). Le recouvrement des créances est de la responsabilité du comptable qui se charge de trouver des solutions auprès des familles.

Mme Faccenda présente le rapport de l'ordonnateur (voir rapport joint au Procès Verbal).

Sur le rapport du Chef d'établissement, le Conseil d'Administration adopte le compte financier de l'exercice 2022 sur son budget primitif.

**La présidente du Conseil d'Administration demande que ce compte financier soit adopté sans réserve sur son budget primitif.**

VOTE		
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

## **2- Affectation du résultat au compte financier :**

Monsieur Dekindt présente la deuxième partie du compte financier qui analyse les données financières et revient au comptable. (Voir rapport joint au procès-verbal).

**Sur le rapport du Chef d'Établissement, Mme La Principale propose aux membres du Conseil d'Administration d'affecter la totalité du résultat de l'exercice 2022 sur un compte de réserve unique.**

VOTE		
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

### **3- Informations annulation séjour pédagogique Paris CHAD**

En raison du contexte actuel, des incertitudes concernant le fonctionnement des transports dans les prochains jours et pour des raisons sécuritaires, Madame Faccenda indique avoir pris la décision d'annuler le séjour à Paris prévu du mardi 21 mars au jeudi 23 mars. Les familles seront donc remboursées de ce séjour.

### **4- Convention inter établissements relative au sein du BEF**

Afin de mettre en place un dispositif de communication destiné à promouvoir la qualité et la force du réseau public d'enseignement du Bassin d'Éducation et de formation du Finistère Nord au niveau du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>d</sup> degré, les établissements publics locaux d'enseignement adhérent ont décidé de mutualiser par convention les moyens financiers qu'ils destinent à cette fin.

Le collège Edouard Quéau devient établissement support de la comptabilité de ce dispositif et la gestion est assurée par un service spécial. Cette convention précise les relations entre l'établissement support et l'adhérent.

Le dispositif « communication du BEF Nord Finistère » a pour objet :

- d'informer le public à l'échelle du Bassin sur les grandes manifestations liées à l'orientation des élèves ( portes ouvertes, forum orientation),
- de promouvoir les valeurs et qualités du réseau des établissements adhérents,
- de financer des actions de sensibilisation/animation auprès des cadres supérieurs du BEF.

Chaque année, le comité de pilotage du BEF élabore et soumet à l'avis de l'assemblée générale :

- un programme et un budget de communication,
- le montant de cotisation des adhérents,
- un bilan qualitatif et financier du dispositif de l'année écoulée

Au titre de sa participation au Dispositif, l'adhérent s'engage à verser à l'établissement support une participation financière correspondant à une cotisation annuelle forfaitaire. Ces cotisations doivent permettre l'équilibre financier, en couvrant les frais de fonctionnement du dispositif. Aucune dépense d'investissement n'est prévue.

Les participations forfaitaires des EPLE sont déterminées en fonction de la catégorie de l'établissement. Pour le Collège de catégorie 2 elle s'élève donc à 100 euros.

La convention a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et est établie pour une durée de 3 années civiles.

**Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'Établissement à signer la Convention inter établissements relative au sein du BEF pour un montant de 100 euros.**

VOTE		
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

### **5- Contrat Impro Infini-Projet « Vie d'ado »**

Après une séance de 2 heures enseignants (Mme Favrot et Mme Cann) + élèves pour leur présenter le projet, Pamela OLEA et Alexandre CZAPLA d'*Impro Infini* ont animé en tout 9 séances de 2 heures pour l'ensemble des 2 groupes d'élèves de 6èmes concernés. Ils ont permis de concrétiser le projet: réaliser un spectacle de théâtre joué sur scène au Centre social de Pen Ar Créach' le samedi 14 janvier, devant les familles et membres du collège Anna Marly. Le spectacle a ensuite été joué une seconde fois devant des élèves et des personnels du collège, en ses murs, le mercredi 18 janvier.

Dans un premier temps, les jeunes sont questionnés sur leur ressenti à l'arrivée au collège, en ce début de sixième et ce qui peut favoriser le bien-être au collège. A partir de leur parole spontanée, les équipes font ressortir des thèmes fédérateurs qui vont être le point de départ de chaque saynète. Le savoir-faire des comédiens les amène à créer des scènes drôles, tout en restant dans un discours positif. On les oriente vers une forme d'humour bienveillant, sans moquerie, on fait prendre conscience que *rire avec n'est pas rire de*.

Les élèves découvrent ensuite les techniques du théâtre d'impro: rien d'écrit (il faut donc être très à l'écoute), importance énorme de la **coopération** (voire la complicité) entre eux, **concentration** et **réactivité** sont également des compétences travaillées.

Enfin, le jour du spectacle, Pamela et Alexandre savent valoriser le travail des jeunes en mettant en valeur les trouvailles, en encourageant la spontanéité et le dépassement de soi, en soutenant les moins audacieux pour qu'ils donnent le meilleur d'eux-mêmes et même, en montant sur scène avec eux !

Points de satisfaction :

- Réalisation du projet jusqu'au bout: satisfaction des familles présentes au spectacle le samedi 14 janvier et des élèves et personnels du collège le mercredi 18.

- Accueil par le Centre social de Pen Ar Créach, collaboration fructueuse avec l'animateur Olivier qui fait en sorte de mettre à notre disposition les lieux et le mobilier nécessaire.

- Satisfaction des élèves ayant participé: dans un bilan final, tous disent l'apport de ce travail: ils se sentent moins timides, ils ont osé et sont fiers d'avoir réussi, ils se sont sentis valorisés par les félicitations reçues (familles, camarades, professeurs...)

- Bonne entente et liens tissés entre des élèves issus de 4 classes différentes, dont une de SEGPA: ce projet a mis en oeuvre de façon concrète le vivre-ensemble, le respect des différences, la mixité (dans tous les sens du terme).

Une demande de subventions est déposée auprès de BMO pour la prise en charge du projet.

**Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'Etablissement à signer une convention avec la SCOP Impro Infini pour la mise en œuvre du Trophée Impro Infini. Montant : 2.848,50 €**

VOTE		
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

#### **6- Contrat de dératization SARL Ariane**

**Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'Etablissement à signer un contrat de dératization avec la société ARIANE ENVIRONNEMENT SERVICE pour l'année 2023. Coût annuel : 450 €**

VOTE		
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

#### **7- Adhésion Escabelle 2023 - Festival Entrendanse**

Entrendanse est une action d'éducation artistique auprès de publics scolaires de la maternelle à l'université et de valorisation des pratiques amateurs.

Le festival, porté par l'association Escabelle, met en valeur le travail et l'accompagnement artistique par un artiste auprès d'un groupe scolaire que ce soit une classe, une école, un collège, une association sportive, une compagnie universitaire.

Il permet aux enfants et aux enseignants engagés dans une réalisation chorégraphique, construite au cours de l'année scolaire, de la présenter dans des conditions optimales.

*Collège Anna Marly Brest-8 rue Jules LESVEN-29200 BREST*

**Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'Établissement à adhérer à l'association Escabelle dans le cadre de la participation des élèves de CHAD au Festival Entrendanse le jeudi 1er juin ou le vendredi 2 juin 2023 au Mac OrLAN  
Coût : 25 € pour l'année 2023**

VOTE		
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

#### **8- Tarifs restauration invités et café**

**Le Conseil d'Administration adopte le prix d'un café facturé aux invités en cas de formation au Collège. Prix : 1 euro.**

Pour rappel, pour un repas extérieur le prix est de 6,40 euros.

VOTE		
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

#### **9- Convention Association Caisse à clous Mars 2023**

**Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'établissement à signer la convention d'accueil d'un groupe de 8 élèves de 4ème SEGPA à l'Association la Caisse à Clous les vendredis 3,17,24 et 31 mars au matin. Montant : 80 euros.**

Les élèves bénéficient d'un baptême de soudure et réalisent un dé et son support.

VOTE		
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

#### **10- Convention de groupement comptable de l'Harteloire**

M. Dekindt présente la convention qui a pour objet de définir les modalités d'organisation et de fonctionnement du groupement de service « agence comptable » institué au Lycée de l'Harteloire, siège du groupement.

Elle prend effet au 1<sup>er</sup> avril 2023 pour une durée de 1 an, renouvelable par reconduction tacite chaque année sauf dénonciation préalable d'une des parties trois mois avant la date prévue ou en cas de modification du groupement comptable. Dans l'hypothèse d'une modification du fonctionnement de l'agence un avenant à la présente convention sera établi et présenté en conseil d'administration.

**Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'établissement à signer la convention de groupement comptable de l'Harteloire.**

*19h06 : Arrivée de M. Laurent, représentant des parents d'élèves, sont présents 19 membres sur 30.*

VOTE		
Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0

## Point II- Vie de l'établissement.

### 1. Calendrier Prévisionnel fin d'année

Madame Faccenda présente le calendrier prévisionnel du dernier trimestre (cf. pièce jointe).

### 2. Projets divers :

Madame Faccenda présente les projets qui se poursuivent :

- Concours couverture du carnet de liaison 2023-2024 sur la thématique du vivre ensemble. Le concours a été travaillé avec les classes de 5ème 1 et 5ème 2 en cours d'arts plastiques avec M. Cortella. Le concours était également ouvert à tous les élèves du collège qui le souhaitent. 147 élèves et personnels de l'établissement ont participé au vote, Garance Torchen, élève de 5ème 2, a remporté le concours et reçu un prix offert par le Foyer Socio-éducatif. L'ensemble des participants ont été récompensés par des lots offerts par le Foyer Socio-éducatif.
- Poursuite de formation Phare (prévention du harcèlement scolaire) pour les personnels de l'équipe ressource.
- Poursuite de formation Ecole Promotrice de Santé.

**Ateliers d'éducation alimentaire menés par l'Association Aux Goûts du jour** dans le cadre du programme du Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté et dans le cadre de la construction du parcours Santé des élèves. Projet soutenu et financé par le Département. Accompagnée dans ce projet par Bétatrice Pleven, professeur de SVT, la classe de 5ème1 bénéficie de 5 ateliers au Collège :

- Atelier 1 : à la découverte du goût,
- Atelier 2 : savoir acheter-savoir manger,
- Atelier 3 bien manger pour la planète,
- Atelier 4 : stop au gaspillage alimentaire.

A l'issue de ces 4 ateliers, les élèves construiront des actions à mener dans l'établissement pour l'ensemble de la communauté éducative. Actions qui viendront compléter la mise en place prochaine d'une commission menu, avec Christian Marier, chef de cuisine. Cet atelier aura lieu le jeudi 13 avril 13h30 à 15h30.

Les classes de 5ème2 et de 5ème3 ont bénéficié du projet « Moutiq Toque Mène l'enquête », projet soutenu également par le Conseil Départemental.

- **Pass Culture avec l'Association Film et Culture** l'ensemble des 4èmes et 3èmes vont se rendre au Cinéma les Studios film et bénéficieront d'interventions autour de la culture cinématographique.
- **La tournée de la Chorale** : dimanche 4 juin Auditorium Conservatoire
- **la tournée des danseurs : mercredi 17 mai Mac Orlan** présentation des 5èmes CHAD au Championnat de rugby UNSS au Relecq Kerhuon - mardi 30 mai Festival de Danse UNSS pour l'AS Danse-jeudi 2 juin participation festival Entrendanse au Mac Orlan pour les CHAD
- **Projet intergénérationnel** présenté par Mme Gicquel : rencontre entre les élèves de 3ème 4 et des résidents d'un EHPAD autour de jeux, d'échanges et de la découverte des métiers du soin en EHPAD.
- **le cycle kayak EPS pour les 4èmes1 et les 4èmes3 le mardi 30, jeudi 1<sup>er</sup> juin et jeudi 3 juin 2023**

- PSC1-une session à fixer pour la classe de 4ème3 est prévu également une formation gestes qui sauvent pour les élèves de primaire (Kerichen-Kerbernard-Jacquard)
- Orientation liaison avec Campus Kerichen -3ème et projet EPS

### Point III : Travaux et équipements

#### 1. Point sur les travaux

- **Préau** : les travaux vont débuter en mai 2023. Le chantier devrait être terminé pour les vacances scolaires d'été. Une partie de la cour sera condamnée pendant les travaux.
- Durant les vacances de Printemps, une phase de désamiantage est prévue au niveau des bureaux de la direction et du couloir menant aux toilettes et zone ancienne vie scolaire. Cette phase amènera la fermeture exceptionnelle de l'établissement du vendredi 13 avril au soir au lundi 1<sup>er</sup> mai. C'est une phase préparatoire aux travaux prévus durant l'été 2023 : les Toilettes élèves au rez-de-chaussé et la transformation de l'ancien accueil en bureau pour le Directeur de SEGPA
- La rénovation des salles de classe de l'établissement entre dans le schéma directeur du Département. Les élèves de 5ème 3 accompagnés par M. Pellen et Mme Le Huludut travaillent sur la rénovation d'une partie de la salle 104 : prise en mesures, devis en ligne et préparation de la rénovation.
- Équipement de l'atelier Habitat SEGPA : Réflexion autour de la construction d'un abri pour une machine à l'extérieur de l'atelier SEGPA permettant de maintenir un bel espace pédagogique.
- Equipement salle d'évolution : les contacts sont repris pour la mise en place de glaces et de rideaux suite à la subvention allouées par le Conseil Départemental.
- La Réparation de la rampe d'accès à la cour est prévue ainsi que la réparation du portail entre la cour de récréation et l'accès au plateau sportif.

### Point IV : La parole au Conseil Vie Collègienne

Une première réunion du CVC a eu lieu, une seconde est prévue le jeudi 6 avril. Les élèves envisagent de travailler sur quatre projets et d'en étudier la faisabilité à moyen ou long terme :

- La mise en place de journées thématiques sur l'année 2023-2024.
- L'organisation d'un bal de fin d'année pour les élèves de 3ème.
- La mise en place de tournois sportifs.
- La réouverture du foyer et éventuellement sa rénovation.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Faccenda remercie les membres du Conseil, lève la séance à 19h39.

La présidente du Conseil d'Administration

Mme



Le Secrétaire de séance

Mme MADEC



Brest, le 31 mars 2023

collège  
Anna Marly  
académie  
Rennes  
Éducation  
nationale

La Principale

Aux

Membres du Conseil d'Administration

Objet : RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir siéger à la réunion ordinaire du Conseil d'Administration qui se tiendra le :

**Mardi 4 avril à 18h00**  
**En salle de réunion**

- Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 7 février 2023
- Nomination d'un secrétaire de séance
- Ordre du jour modifié :

**Point I – Points financiers**

- 1- Compte financier
- 2- Affectation du résultat du compte financier
- 3- Information annulation séjour pédagogique Paris CHAD
- 4- Convention Inter établissements relative au sein du Bassin d'Éducation de Formation du Nord Finistère.
- 5- Contrat Impro Infini- projet « vie d'ado »
- 6- Contrat de dératization SARL Ariane
- 7- Adhésion Escabelle 2023- Festival Entrendanse
- 8- Tarifs restauration invités et café
- 9- *Convention Association Caisse à Clous Mars 2023*
- 10- *Convention de groupement comptable Harteloire*

**Point II – Vie pédagogique et vie scolaire**

- 1- Calendrier prévisionnel de fin d'année
- 2- Projets divers

**Point III – Travaux et équipements**

- 1- Point sur les travaux

**Point IV- La parole au Conseil Vie Collégienne**



Téléphone  
02 98 80 43 93

Télécopie  
02 98 46 71 28

Mél.  
Ce.0291661y  
@ac-rennes.fr

8, rue Jules Lesven  
BP 32049  
29220 Brest  
cedex 2

Site internet  
de l'académie de rennes  
www.ac-rennes.fr





Quorum :

Présents :

	Qualité	Nom du titulaire	Suppléant	Emargement
1. Equipe de direction	Principale Adjoint Directrice SEGPA Gestionnaire CPE Agent Comptable	Mme FACCENDA Mme DURAND Mme DOS SANTOS Mme MADEC Mr DEKINDT		
2. Représentants de la collectivité territoriale	Département du Finistère  Représentant de la Mairie	Mme BONNARD-LE FLOC'H Mr TRABELSI Mr PICHON Mr BAZIRE	Mme TARAGNA Mr SCHNEIDER Mr NEDELEC Mme TOURNIER	Excusé
3. Personnalités qualifiées	Directeur du Conservatoire de Brest  Directeur de la MPT de Pen-Ar-Créac'h	Mr SCHUSTER  Mme MERCIER		Excusé Excusé
4. Personnels élus de l'établissement	Professeurs	Mme WASIUTEK Mme MAGOT Mme PLEVEN Mr MOUNIEN Mme FAVROT Mr PICHÉREAU Mme GICQUEL	Mme CANN	
	TOS	Mr MARIER Mme GUILLEMETTE Mme HONORINE	Mr FOLLON	
5. Parents d'élèves et élèves	Parents d'élèves	Mme MONOT Mme BELLON Mr LAURENT Mr VANTIS Mr MULLER Mr TOUX Mme GUEGUEN	Mr BOSSER Mme VANTIS Mme BIHAN	
	Elèves	MOHAMED Hannaou LE BERRE Mona LUCCHESI-PAUGAM Eliot	MOULURE Joëlla LE ROUX Judith OLLIVIER-DUMONT Léon	

## Rapport de l'agent comptable COFI 2022

### Préambule

Le compte financier est le document qui constate la réalisation du budget de l'exercice 2022 voté par le conseil d'administration en novembre 2021. Il est soumis pour approbation aux membres du Conseil d'Administration. Le développement du compte financier du collège présente les points forts de l'exécution du budget et l'évolution des différents indicateurs.

L'article R421-77 du code de l'éducation dispose qu'« à la fin de chaque exercice, l'agent comptable en fonction prépare le compte financier de l'établissement pour l'exercice écoulé ». Le compte financier est visé par l'ordonnateur qui certifie que le montant des ordres de dépenses et des ordres de recettes est conforme à ses écritures. La qualité des données alimentant ces indicateurs est liée à la qualité des imputations comptables pratiquées par l'EPL.

Au sens large, le compte financier contient des éléments de gestion budgétaire et des éléments de gestion comptable. Il permet de rendre compte de la gestion financière en rapprochant notamment l'exécution budgétaire de la prévision autorisée. Il permet d'analyser les données financières à partir d'indicateurs que sont le résultat et la capacité ou l'insuffisance d'autofinancement (CAF/IAF), le fonds de roulement et les réserves, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie.

Le compte financier correspond ainsi à l'arrêté des soldes des comptes au terme de l'exercice budgétaire :

L'arrêté des soldes des comptes de charges et de produits permet de déterminer le résultat d'exploitation qui représente la différence entre les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement ; et au-delà de ce résultat, de calculer la CAF/IAF qui représente le résultat des seules opérations ayant une incidence sur la trésorerie, hors celles relatives aux produits des cessions de biens immobilisés.

L'arrêté des soldes des comptes de bilan permet de calculer le fonds de roulement qui représente la différence entre les ressources stables et les emplois stables, et traduit la marge de manœuvre dont dispose l'établissement sur les éléments à caractère durable de son patrimoine.

### Analyse financière :

Le résultat de l'exercice s'obtient par la différence entre les recettes nettes et les dépenses nettes de la section de fonctionnement. Le résultat net de l'exercice 2022 du collège est de -32733.65 € réparti comme suit :

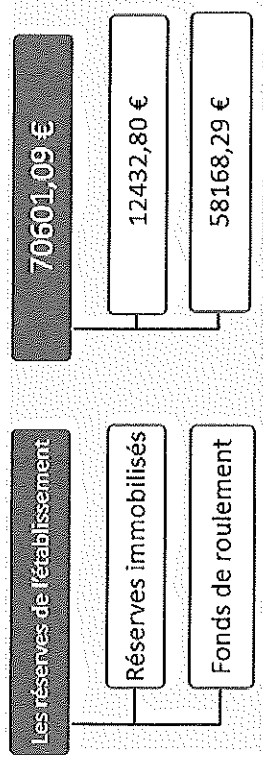
- Résultat du service général : -36042.10 € dont 5037.16 € d'amortissement réel
- Résultat du SRH : 3308.45 € dont une augmentation des stocks alimentation 1069.16 €

La capacité ou l'insuffisance d'autofinancement représentent le résultat global épuré des opérations pour ordre sans incidence financière. Elles ne prennent donc pas en compte les opérations de neutralisation des amortissements.

L'exercice dégage une IAF de -27696.49 €.

## II) – Éléments d'analyse financière :

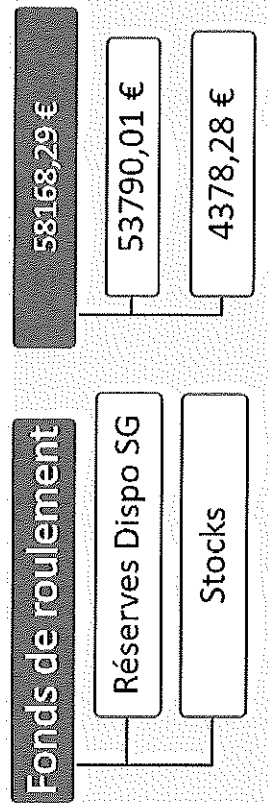
### 1) Les réserves de l'établissement :



### 2) Le fond de roulement :

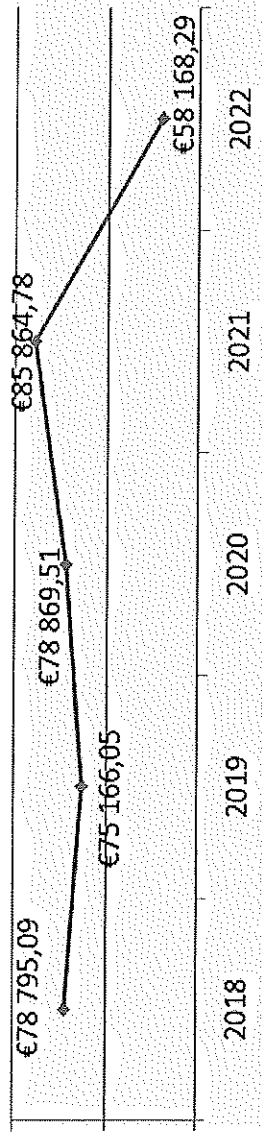
Le fonds de roulement traduit la marge de manœuvre dont dispose l'établissement pour fonctionner sans apport de trésorerie. Le fonds de roulement permet à l'établissement :

- D'alimenter la trésorerie nécessaire à son fonctionnement
- D'absorber des Insuffisances d'autofinancement éventuelles
- D'autofinancer certaines dépenses, notamment d'investissement



### 2.1) Evolution du fonds de roulement :

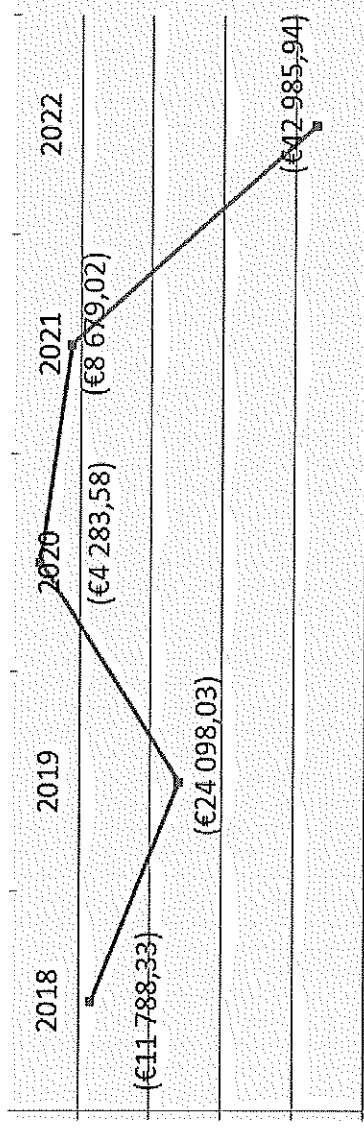
	2018	2019	2020	2021	2022
Fonds de roulement	78795,09 €	75166,05 €	78869,51 € <sup>(1)</sup>	85864,78 €	56168,29 €
Jours de FDR	84	79	111	109	71



Au 31/12/2022, le fonds de roulement s'élève à 58168.29 €. Le fonds de roulement représente donc un dégageant de trésorerie destiné à financer le cycle d'exploitation, représenté par le besoin en fond de roulement, les éventuels investissements et d'absorber les déficits autorisés. L'indicateur du nombre de jours de roulement représente le nombre de jours de fonctionnement durant lesquels le collège pourrait fonctionner sans apport de trésorerie extérieur. Le fonds de roulement est en diminution de 27696.49 €. Traduit en nombre de jours de fonctionnement, l'établissement dispose de 71 jours d'autonomie, ce qui constitue un matelas plus que confortable, la norme considérant qu'à 60 jours, la situation est confortable et au delà de 90 jours elle devient excessive, l'établissement n'ayant pas vocation à thésauriser.

### 3) Le besoin en fonds de roulement

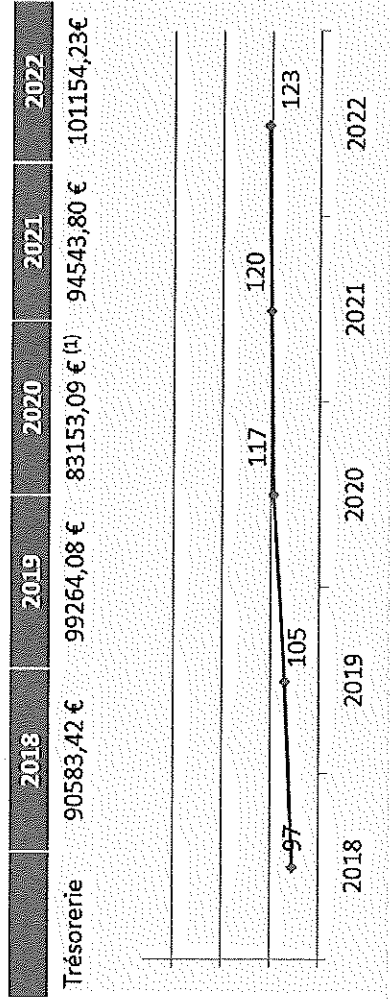
4)



Le besoin en fonds de roulement représente le montant dont l'EPL a besoin pour financer son cycle d'exploitation, c'est-à-dire le besoin de trésorerie né du décalage entre les décaissements pour charges et les encaissements de recettes.

Le besoin en fonds de roulement est négatif car les reliquats de subventions sont supérieurs aux créances et à la valeur des stocks. Il s'agit de subventions ou ressources affectées ou spécifiques (Etat et Collectivités) qui constituent des dettes. Elles sont acquises sous condition d'emploi. L'établissement devra les rembourser sauf utilisation conforme à l'emploi auquel elles sont destinées.

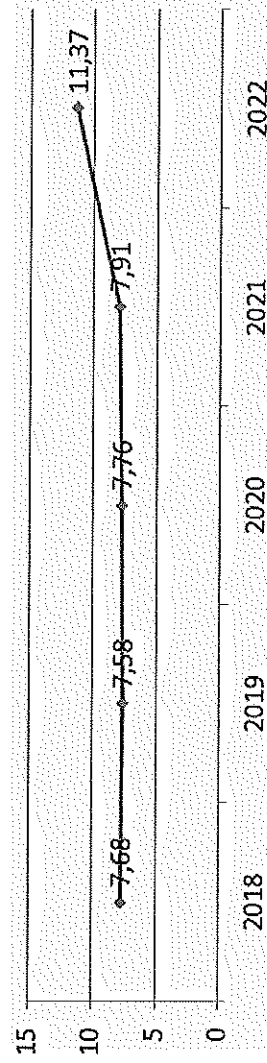
### 3 La trésorerie :



Cet indicateur : trésorerie nette, permet de suivre la capacité de l'établissement à payer ses dépenses. L'agent comptable ne peut autoriser le paiement d'une dépense en l'absence de fonds disponibles sur le compte trésor du collège.

A la clôture de l'exercice, le niveau de trésorerie est de 101154.23 €, ce qui représente 114 jours de trésorerie, ce qui permet une certaine souplesse dans la prise en charge des écritures de dépenses.

### 4 Le taux de non recouvrement et suivi des créances :



Le taux de non recouvrement traduit le suivi de l'encaissement des créances, en forte hausse cette année cet indicateur atteste des difficultés importantes de recouvrement auprès des familles. Les fonds sociaux ont été fortement mobilisés à hauteur de 6421.34 € et le reliquat disponible à la fin de l'exercice est négligeable 807.38 € preuve d'un réel besoin. Une réflexion mérite d'être engagée avec l'agent comptable afin de trouver différents leviers d'action (Echéancier, relance téléphoniques....) pour ramener cet indicateur à la norme.

## 5 Subventions et solde des comptes de classe 4

Les différents soldes des comptes de classe 4 sont à jour et correctement développés, il ne subsiste pas ou peu de reliquat de subvention. Des opérations de régularisation sur les comptes suivants sont à mettre en œuvre:

- Compte 441913 : Subvention Stage en entreprise 2015 pour 434.00 € application quadriennale
- Compte 441928 : Subvention CD 29 JUMELAGE 2016 pour 990.72 €, APAC de 2017 pour 228.92 €, Atelier Artistique 500.00 € de 2018, 500.00 € de 2019, 500.00 € de 2020 il y a lieu de prendre contact avec le financeur pour déterminer l'utilisation de ces reliquats.
- Compte 44193 : Subvention Brest Métropole 2017 et 2018 pour 640.00 € et 11.31 € il y a lieu de prendre contact avec le financeur pour déterminer l'utilisation de ces reliquats.
- Compte 4663 : Subvention CD 29 poubelles de 2018 540.00 € versé par erreur à l'établissement il y a lieu de prendre contact avec le financeur pour déterminer l'utilisation de ces reliquats.

Mr DEKINDT Eric

Agent comptable



## Rapport de l'ordonnateur

### Compte financier 2022

Le budget d'un Etablissement Public Local d'Enseignement (EPL) est élaboré pour l'année civile et voté par le Conseil d'Administration. Ce budget prévisionnel est retracé dans le compte financier qui présente les dépenses et recettes réalisées.

Pour fonctionner le collège reçoit des dotations financières de l'Etat, de la Collectivité de rattachement (Conseil Départemental du Finistère), de Brest Métropole, du Foyer Socio-Educatif (FSE) du collège, des entreprises (taxe d'apprentissage).

#### Quelques chiffres sur le collège

##### Nombre d'élèves à la rentrée de septembre

2019	2020	2021	2022
412	390	357	336

##### Nombre de personnels

	2022
Direction	2
Enseignants	29
Administration (gestion, secrétariat)	3
Vie scolaire (CPE, asen)	5
AED Pré professionnalisation	4
Personnel santé, social, orientation	3
Agents techniques	6
AVS	6
<b>Total</b>	<b>58</b>

## SUBVENTIONS D'ETAT

Les **crédits pédagogiques globalisés (CPG)** sont versés par l'Etat. Ils sont exclusivement réservés à l'achat de manuels scolaires, de carnets de correspondance, de droit de reprographie. Ils sont attribués selon le nombre d'élèves. Leur répartition fait l'objet d'un vote du conseil d'administration

Ces dépenses représentent **1843.05 €**.

Les **fonds sociaux** (fonds social cantine et fonds social collégien). Le montant est attribué selon le nombre d'élèves, le nombre de boursiers et le nombre de primo-arrivants. La répartition entre les fonds est votée par le conseil d'administration. Le conseil d'administration a fait le choix depuis plusieurs années d'abonder uniquement le fonds social collégien qui permet d'aider au paiement de la cantine, des voyages, des fournitures scolaires et de transports essentiellement. Comme tous les ans, une cinquantaine de familles environ reçoit une aide financière. La priorité est accordée aux frais de restauration, mais des demandes concernent aussi du transport scolaire et des achats liés à la santé (lunettes). Montant dépensé : **6566.34 €**.

Les **crédits dédiés aux bourses** sont également versés par l'Etat. En 2022, ils représentent 39080 € pour 123 élèves boursiers.

## SUBVENTIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 29

Une subvention est allouée par le Conseil Départemental pour le **fonctionnement de l'établissement** afin de contribuer aux charges courantes de l'établissement.

2019	2020	2021	2022
78.498 €	68.037 €	77.180 €	70.136 €

De nombreuses autres subventions sur demande de l'établissement peuvent être octroyées par le Conseil Départemental. La dépense est alors dédiée exclusivement à l'objet de la demande (mobilier, fonctionnement, activités artistiques, culturelles, matériels...).

Toutes les demandes portant sur la pédagogie sont dans un premier temps transmises à la Direction Académique, qui après accord, sont transmises au Conseil Départemental.

Lorsque la demande concerne du mobilier et/ou matériels le montant alloué correspond généralement à 50 % du coût. A charge de l'établissement de compléter financièrement. C'est donc un choix de l'établissement qui ne peut être fait qu'en fonction des moyens dont il dispose.

### **Exemple de dépenses effectuées en 2022**

- Projet artistique et culturel
  - Projet collège au cinéma
  - Projet nautisme (voile et kayak)
  - Théâtre (Impro Infini)
- Matériel
  - Mobilier salle de réunion
  - Mobilier vie scolaire

## TAXE APPRENTISSAGE

La taxe est un impôt dû par les entreprises qui le reversent à l'organisme de leur choix selon des critères très précis. Cette recette est connue du collège dans sa totalité début juillet et la

dépense dans sa totalité également est à faire pour le 30 décembre de la même année. Les dépenses liées à cette taxe sont exclusivement dédiés aux achats pour la Segpa (champs professionnel). Cette recette est aléatoire, c'est pourquoi, il convient d'être très prudent quant au prévisionnel. En 2022, le montant est de **3695.95 €** en hausse par rapport à 2021 (2759.20 €).

### **SUBVENTION DE BREST METROPOLE**

Différents projets voient le jour tous les ans au collège (nouveau et continuité) :

- Atelier philosophie
- Nautisme (voile et kayak)
- Théâtre (parents/ados)

### **LOYERS**

3 logements sont loués. En 2022, ils permettent une recette nette de **5382 €** pour l'établissement, sachant que le C29 encaisse la moitié des loyers et la totalité des charges.

### **DONS DU FSE**

Les cotisations des familles adhérant au FSE représentent les ressources du FSE, ainsi que l'argent collecté lors de diverses actions. Le FSE participe aux différents séjours organisés par l'établissement à hauteur de 10 € environ par élève.

### **SERVICE RESTAURATION**

- **Nombre de demi-pensionnaires à la rentrée de septembre**

<b>A la rentrée</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Demi-pensionnaire 3		20	22	26
Demi-pensionnaires 4 jours	284	250	218	199
Demi-pensionnaires 5 jours	19	15	12	17
<b>Total</b>	<b>305 sur 412 élèves</b>	<b>285 sur 390 élèves</b>	<b>252 sur 357 élèves</b>	<b>242 sur 336 élèves</b>

Jusqu'en septembre 2020, les élèves avaient la possibilité de déjeuner 4 ou 5 jours au self. A la demande des familles et après accord du conseil d'administration, une nouvelle possibilité a été mise en place : déjeuner 3 jours par semaine. 22 familles ont fait ce choix. 70 % des élèves déjeunent au self.

- **Recettes des familles**

<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
121.866 €	80.320 €	101.616,51 €	101.652,26 €

- **Recettes des commensaux**

2019	2020	2021	2022
12451 €	6320 €	7776 €	9068 €

Le montant des recettes liées à la restauration retrouve sa stabilité au niveau des familles, car contrairement à l'an passé le self a été ouvert toute l'année. Par contre, les recettes liées aux commensaux n'ont que très légèrement augmenté par rapport à 2020. De nombreux commensaux ne déjeunent plus au collège.

- **Denrées alimentaires achetées**

2019	2020	2021	2022
78.026 €	47.347 €	55.024,26 €	64. 550.79 €

Marie FACCENDA, Principale

Résultat de l'exercice, affectation du résultat et composition du fonds de roulement

Collège Anna Marly

Comptabilité ordonnateur			
	CHARGES	RECETTES	RESULTATS
<b>Service Général:</b>			
Administration et logistique	101 180,88	92 982,11	-8 198,77
Activités pédagogiques	49 397,05	23 578,04	-25 819,01
Vie de l'Elève	11 989,28	9 964,96	-2 024,32
<b>Total SG</b>	<b>162 567,21</b>	<b>126 525,11</b>	<b>-36 042,10</b>
<b>Services spéciaux</b>			
Restauration	107 019,46	110 327,91	3 308,45
Bourses nationales	39 080,00	39 080,00	0,00
Service spécial 3	0,00	0,00	0,00
Service spécial 4	0,00	0,00	0,00
<b>Total SS</b>	<b>146 099,46</b>	<b>149 407,91</b>	<b>3 308,45</b>
<b>Opérations en capital</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>///</b>
<b>TOTAL GENERAL (à contrôler avec GFC)</b>	<b>308 666,67</b>	<b>275 933,02</b>	<b>-32 733,65</b>

Résultat de l'exercice	Services Généraux	SRH	Service Spécial 3	Total 1ère section
	C/ 10681	C/ 10687	C/ 10682	
Recettes de fonctionnement	126 525,11	110 327,91	0,00	236 853,02
- Charges de fonctionnement	162 567,21	107 019,46	0,00	269 586,67
<b>= Résultat de l'exercice N</b>	<b>-36 042,10</b>	<b>3 308,45</b>	<b>0,00</b>	<b>-32 733,65</b>

Insuffisance d'autofinancement: 27 696,49

Fonds de roulement				
<b>Réserves disponibles</b>				
Au 31/12/N-1	82 555,66	0,00	0,00	82 555,66
- Prélèvement pour acquisition d'immobilisations (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dotation pour provisions (c/68 sauf 6811)	0,00	0,00	0,00	0,00
+ Reprises sur provisions (c/78 sauf 7811)		0,00		0,00
+ Valeur des éléments d'actif cédés (c/ 775)		0,00	0,00	0,00
- Constitution de dépôts et cautionnements (c/ 275)	0,00	0,00	0,00	0,00
+ Restitution de dépôts et cautionnements (c/ 275)	0,00	0,00	0,00	0,00
+ Résultat d'exploitation (hors variation de stocks) (2)	-31 004,94	2 239,29	0,00	-28 765,65
<b>= au 31/12/N</b>	<b>51 550,72</b>	<b>2 239,29</b>	<b>0,00</b>	<b>53 790,01</b>
<b>Réserves immobilisées</b>				
Au 31/12/N-1 (3)	17 469,96			17 469,96
+ Prélèvement pour acquisition d'immobilisations	0,00			0,00
- Dotation aux amortissements réels (c/ 6811- 776- 777)	5 037,16			5 037,16
+ Reprises sur amortissements (c/ 7811)	0,00			0,00
- Valeur sorties d'inventaire (part non amortie) (c/ 675)	0,00			0,00
<b>= au 31/12/N</b>	<b>12 432,80</b>			<b>12 432,80</b>
<b>Valeur des stocks (cl. 3)</b>				
Au 31/12/N-1 (BE)	0,00	3 309,12		3 309,12
+ Augmentation de stocks	0,00	1 069,16		1 069,16
- Diminution de stocks	0,00	0,00		0,00
<b>= au 31/12/N</b>	<b>0,00</b>	<b>4 378,28</b>		<b>4 378,28</b>
<b>Valeur des dépôts et cautionnements versés (c/ 275)</b>				
Au 31/12/N-1 (BE)	0,00			0,00
+ Constitution (en +)	0,00			
- ou restitution (en -)	0,00			0,00
<b>= au 31/12/N</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>Total cptes de réserves au 31/12/N</b>	<b>63 983,52</b>	<b>6 617,57</b>	<b>0,00</b>	<b>70 601,09</b>
<b>Dépôts et cautionnements reçus (c/165)</b>				
Au 31/12/N-1 (BE)	0,00			0,00
+ Reçus au cours de l'exercice	0,00			0,00
- Remboursés au cours de l'exercice	0,00			0,00
<b>= au 31/12/N</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>Provisions (c/ 15 + 29 + 39 + 49 + 59)</b>				
Au 31/12/N-1 (BE)	0,00			0,00
+ Constitution (en +) ou restitution (en -)	0,00			0,00
<b>= au 31/12/N</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>Incidence de l'extourne</b>				
<b>Différence entre prévision et paiement réel</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>Fonds de roulement de l'exercice (4)</b>				<b>58 168,29</b>

(4) Réserves disponibles + valeur des stocks + provisions

Fonds de roulement de l'exercice antérieur : 85 864,78

(a) A rapprocher du compte financier pour vérification de la saisie

Variation du Fonds de roulement

-27 696,49

<b>CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2022 /2023</b>	
<b>Certification PIX niveau 3ème</b>	<b>Du lundi 6 mars au vendredi 16 juin</b>
<b>PSC1 niveau 4ème</b>	<b>43 : date à fixer</b>
<b>Journée Immersion Lesven Vauban</b>	<b>3ème4 : mardi 4 avril am</b>
<b>Niveau 3ème : film 1917 Les studios</b>	<b>Jeudi 13 avril matin intervention le 14 avril</b>
<b>Orientation Post-3ème Consultation des offres de formation sur Téléservice Affectation (TSA)</b>	<b>A partir du vendredi 7 avril</b>
<b>Oral Blanc 3ème-DNB session 2023</b>	<b>Mercredi 12 avril</b>
<b>DL demande de bonus médical DL demande 3ème pré pro DL demande réorientation SEGPA</b>	<b>Vendredi 14 avril</b>
<b>Semaine du 2 mai : REMISE FICHE NAVETTE DIALOGUE AVEC LES FAMILLES FICHE VOEUX D'ORIENTATION POST-3ème</b>	
<b>DL demande aménagements examens session 2024</b>	<b>Vendredi 5 mai</b>
<b>3ème DL retour choix de sujets oral</b>	<b>Mercredi 10 mai</b>
<b>EPSA 2ème journée académique</b>	<b>Jeudi 11 mai</b>
<b>Permanences numériques</b>	<b>Vendredi 12 mai de 15h30 à 18h30</b>
<b>Ecrits DELF session 2023</b>	<b>Mardi 16 mai</b>
<b>Oraux DELF session 2023</b>	<b>Mercredi 17 mai</b>
<b>Stage N°2 4ème SEGPA</b>	<b>Du lundi 22 mai au samedi 27 mai</b>
<b>Affectation post-3ème -saisie des vœux orientation (TSA et TSO)</b>	<b>Du mardi 9 mai au mardi 30 mai</b>
<b>Permanences numériques</b>	<b>Vendredi 26 mai de 15h30 à 18h30</b>
<b>Niveau 3ème : Date limite retour fiche de vœux post-3ème à professeur principal</b>	<b>Lundi 22 mai</b>
<b>Stage 4ème SEGPA n°2</b>	<b>Du lundi 22 mai au samedi 27 mai</b>
<b>DNB Session 2023 remontées notes du socle</b>	<b>Du mardi 23 mai au vendredi 16 juin</b>
<b>Niveau 3ème : Épreuve de soutenance orale DNB session 2023</b>	<b>Mercredi 24 mai</b>
<b>Conseil d'Administration</b>	<b>Mardi 30 mai</b>
<b>AS Danse Festival Fouesnant</b>	<b>Mardi 30 mai 2023</b>
<b>Stage Kayak 4ème1-4ème3</b>	<b>Le mardi 30 mai-jeudi 1<sup>er</sup> juin - vendredi 2 juin</b>



<b>Entrendanse CHAD</b>	<b>Jeudi 2 juin ou vendredi 3 juin 19h mac orlan</b>
<b>6ème : Collège Au Cinéma</b>	<b>Vendredi 2 juin matin</b>
<b>CHAD Ouverture Spectacle Artscène Alizée Guipavas</b>	<b>Samedi 2 juin au soir</b>
<b>Chorale -auditorium du Conservatoire</b>	<b>Dimanche 4 juin à 17h</b>
<b>Conseils d'enseignement</b>	<b>A partir du lundi 5 juin</b>
<b>Conseils de classe niveau 3ème *</b>	<b>Semaine du 5 juin</b>
<b>CHAD et AS Danse : rencontre district Brest</b>	<b>Mercredi 7 juin</b>
<b>CFG 2023</b>	<b>Vendredi 9 juin</b>
<b>Niveau 4ème Oral blanc</b>	<b>Vendredi 16 juin (après-midi)</b>
<b>Semaine du 12 juin</b>	<b>Diffusion dossiers inscriptions 6èmes et dossiers réinscriptions</b>
<b>Stage 3ème SEGPA n°3</b>	<b>Du lundi 12 juin au samedi 24 juin</b>
<b>Semaine du 19 juin (sauf 3èmes)</b>	<b>Remise des manuels scolaires</b>
<b>Scènes Chorégraphiques CHAD Mac Orlan</b>	<b>Jeudi 22 juin</b>
<b>Résultats CFG</b>	<b>Vendredi 23 juin</b>
<b>Arrêt des cours Tous niveaux</b>	<b>Vendredi 23 juin</b>
<b>Remise dossiers inscription 6èmes</b>	<b>À partir de 16h30 au collège vendredi 23 juin</b>
<b>Épreuves écrites DNB Session 2023 *</b>	<b>Le lundi 26 juin et le mardi 27 juin</b>
<b>Résultats d'affectation post-3ème *</b>	<b>Le mardi 27 juin</b>
<b>Réouverture 6ème/5ème/4ème</b>	<b>Du mercredi 28 juin au mercredi 5 juillet</b>
<b>Inscriptions dans les lycées</b>	<b>A partir du vendredi 30 juin</b>
<b>Conseils de classe 6ème/5ème/4ème *</b>	<b>Du lundi 26 juin au lundi 3 juillet</b>
<b>Conseil d'Administration</b>	<b>Lundi 3 juillet</b>
<b>Résultats du DNB</b>	<b>Mercredi 5 juillet</b>
<b>Réunions pédagogiques</b>	<b>Jeudi 6 et vendredi 7 juillet</b>
<b>Date limite passation ASSR 1 et 2</b>	<b>Samedi 8 juillet</b>
<b>Fermeture établissement</b>	<b>Jeudi 13 juillet</b>

\* conformément au Bulletin Officiel n°35 du 22 septembre 2022

